Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260401-DEL202641A-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 01 avril 2026*

Référence : 202641

Objet : **Loisirs Pluriel - subventions**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, CHAMPION Thierry, MEVELEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, EZANO Mathys, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle

Vu la délibération 2025.120, relative à la convention triennale encadrant le calcul et les modalités de versement de l'aide financière des communes à Loisirs Pluriel,

Conformément aux règles fixées dans la convention, pour l'année 2026, la participation financière de la commune de Quéven s'élève à 6 990 €, sur la base de la fréquentation 2025 à l'ALSH Loisirs Pluriel :

	Rappel 2025	2026
118 journées/enfants en situation de handicap x 50 € (3 enfants quévenois)	*6 600 € (132 journées pour 2 enfants quévenois)*	5 900 €
28 journées/enfants valides X 30 € (4 enfants quévenois)	*600 € (20 journées pour 2 enfants quévenois)*	840 €
Adhésion annuelle 2026	*250 €*	250 €
Total	*7 450 €*	6 990 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- **Valide la subvention municipale versée à l'association Loisirs Pluriel, à hauteur de 6 990 € au titre de l'aide annuelle proportionnelle à l'accueil des enfants quévenois.**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260401-DEL202641A-DE

A Quéven, le 01 avril 2026

Nicole Naour, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	